



CONSEIL DE QUARTIER

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL de la huitième réunion du conseil d'administration du Conseil de quartier du Vieux-Limoilou, tenue le mercredi 20 octobre 2021 à 19 h au moyen de la plateforme Zoom.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

Raymond Poirier	Président
Julie Bellavance	Vice-présidente
Martin Claveau	Trésorier
Pascal Marier-Dionne	Secrétaire
Aude Brassard-Hallé	Administratrice
Marie-Soleil Guérin-Girard	Administratrice
Marjorie Ramirez	Administratrice
Michaël Gosselin	Administrateur
Pascal Apollon	Administrateur

ABSENCES :

Membres avec droit de vote

Sébastien Lachance	Administrateur
Vincent Dricot	Administrateur

Membres sans droit de vote

Suzanne Verreault	Conseillère municipale du district de Limoilou
-------------------	--

IL Y A QUORUM.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

Anne Pelletier	Conseillère en consultations publiques Arrondissement de La Cité-Limoilou
----------------	--

En raison de la pandémie, les membres du conseil de quartier ont participé à une visioconférence. Outre les personnes mentionnées, 14 personnes ont assisté à la rencontre du 20 octobre 2021.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée 19 h
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour 19 h 01
3. Adoption du procès-verbal du 15 septembre 19 h 05
4. Période d'information de la conseillère municipale 19 h 10
5. Période de questions et de commentaires du public 19 h 15
6. Proposition de résolution : Arrêt-stop de la 12e Rue, coin 2e Avenue 19 h 30
7. Proposition de résolution : Trottoirs de la 12e Rue, entre la 1ère et la 2e Avenue 19 h 45
8. Proposition de résolution : Renouée du Japon 20 h 00
9. Proposition de résolution : Terrains d'Hydro-Québec, secteur 1re Rue 20 h 15
10. Période d'échange, d'information et de suivi concernant les comités externes du conseil de quartier 20 h 30
 - Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville
 - Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec
 - Comité cohabitation Port-Communauté
 - Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles
 - Table de concertation Vélo des conseils de quartier
 - Table de concertation Mobilité des quartiers centraux
 - Table de concertation des conseils de quartier de Limoilou
11. Suivis des dossiers 21 h 15
 - Passage piéton donnant accès au parc D'Iberville
 - Offre de logement abordable dans le Vieux-Limoilou
 - Recyclerie de La Patente
12. Suivi des projets 21 h 30
 - Limoil'Air
 - Frigo-partage dans le Vieux-Limoilou
 - Sécurité routière 2022
 - Participation à un projet de recherche sur le patrimoine bâti
 - Rendez-vous Limoilou (comité de gestion)
13. Fonctionnement du conseil de quartier 21 h 45
 - Correspondance et communications
 - Trésorerie
 - Paiement secrétariat
14. Divers 21 h 55
 - Débat des candidat.e.s dans Limoilou et Lairet-Maizerets
15. Levée de l'assemblée 22 h

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 19 h 03. Raymond Poirier souhaite la bienvenue aux membres.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Raymond Poirier fait la lecture de l'ordre du jour.

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARTIN CLAVEAU, IL EST RÉSOLU par le conseil d'administration du conseil de quartier d'adopter l'ordre du jour de la rencontre du 20 octobre 2021, tel que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 septembre

La résolution portant sur le paiement de l'adhésion du conseil de quartier à Monlimoilou.com sera ajustée.

RÉSOLUTION 21-08-46 CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 SEPTEMBRE

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR AUDE BRASSARD-HALLÉ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 15 septembre, tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Période d'information de la conseillère municipale

La conseillère municipale étant absente en raison de la période électorale, ce point est remis à la prochaine rencontre du conseil de quartier.

5. Période de questions et de commentaires du public

Anne Pelletier salue la manière dont le conseil du Vieux-Limoilou accueille spontanément les questions des citoyens, d'autres organisations préférant que les membres leur acheminent leurs questions avant la tenue de leur assemblée.

6. Proposition de résolution : Arrêt-stop de la 12e Rue, coin 2e Avenue

Raymond Poirier présente une résolution aux membres. Celle-ci veut appuyer une pétition des élèves de l'école Grande-Hermine, qui se sont interrogés quant à la sécurité de leurs corridors scolaires.

RÉSOLUTION 21-08-47 CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE SUR LA 2E AVENUE, COIN 12E RUE

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Québec de bonifier la sécurité et la convivialité de ses rues, dans le cadre de sa Stratégie de sécurité routière actuellement en cours;

CONSIDÉRANT que l'intersection située au coin de la 12e Rue, sur la 2e Avenue, est le seul de l'artère à ne pas avoir d'arrêt obligatoire en place;

CONSIDÉRANT que la 2e Avenue est une artère piétonne fortement fréquentée, notamment par des élèves de niveau primaire - en lien avec la présence dans le secteur de l'École primaire Grande-Hermine, faisant de la 2e Avenue un véritable corridor scolaire;

CONSIDÉRANT qu'il importe d'offrir l'opportunité aux élèves de se rendre à pied à l'école, avec autonomie et de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT que le carrefour de la 12e Rue, sur la 2e Avenue, avec l'absence d'arrêt obligatoire pour les automobiles, représente un enjeu face à cette volonté de déplacements sécuritaires vers l'école;

CONSIDÉRANT que des élèves de l'école ont mis en place, récemment, une pétition demandant l'ajout de cet arrêt obligatoire, et que cette pétition a rassemblé plusieurs centaines de signatures depuis son lancement;

CONSIDÉRANT que, bien qu'aucun accident n'ait à ce jour été documenté, les citoyennes et citoyens relèvent que plusieurs incidents, accrochages et situations dangereuses ont été vécus au fil des années, et de ce fait qu'un accident pourrait - un jour ou l'autre - arriver si la situation n'est pas rectifiée;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR AUDE BRASSARD-HALLÉE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou :

ENDOSSE les demandes portées par la pétition mise en place par des citoyennes et citoyens du secteur concerné;

DEMANDE à l'administration municipale de répondre favorablement aux demandes des citoyennes et citoyens et ainsi de procéder à l'installation d'un arrêt obligatoire à l'intersection de la 12e Rue et de la 2e Avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Proposition de résolution : Trottoirs de la 12e Rue, entre la 1re et la 2e Avenue

Raymond Poirier présente une résolution aux membres. C'est un citoyen, surpris du choix de l'administration municipale d'aménager un immense trottoir de béton ne laissant pas place au verdissement sur la 13^e Rue, qui est à l'origine de cette demande.

RÉSOLUTION 21-08-48 CONCERNANT LE TROTTOIR DE LA 13E RUE, ENTRE LA 1RE AVENUE ET LA 2E AVENUE

CONSIDÉRANT que, lors des travaux récents, la Ville de Québec a ajouté ou remplacé une importante présence de béton sur le trottoir faisant face à l'école Grande-Hermine, sur la 13e Rue, entre la 1re et la 2e Avenue;

CONSIDÉRANT que cet élargissement important de trottoir est venu encadrer et limiter l'espace disponible pour du verdissement, limitant cet espace aux troncs des arbres matures qui y étaient déjà présents;

CONSIDÉRANT que cet espace aurait pu être utilisé pour du verdissement, par la création d'une bande verte, à l'image de ce qui se fait du côté opposé de la rue, ou ailleurs dans le quartier Vieux-Limoilou - notamment dans certains pans de la 5e ou la 4e Rue;

CONSIDÉRANT que rien ne semblait justifier la bétonisation ou re-bétonnisation de cette portion de trottoir, d'autant qu'un déplacement vers l'avant est impossible à cause de la présence des arbres matures sur cet axe;

CONSIDÉRANT qu'ailleurs dans le quartier, la Ville de Québec investit des sommes importantes afin de déminéraliser certains secteurs, dans le cadre de programmes de verdissements divers - entre autres pour les ruelles;

CONSIDÉRANT les bienfaits des espaces verts sur la santé;

CONSIDÉRANT que des citoyennes et citoyens ont signifié leur désarroi face à cette bétonisation auprès du conseil de quartier, notant qu'une bande verte aurait été une option largement préférable pour cet axe de trottoir, en lieu et place de la bande bétonnée;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DUMENT APPUYÉE PAR PASCAL MARIER-DIONNE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou:

DÉPLORE le choix effectué par l'administration municipale de bétonner ou re-bétonner une bande qui aurait pu - ou dû - être verdie;

S'INTERROGE sur les raisons ayant poussé l'administration à maintenir cet espace bétonné;

Et, advenant que la bétonnisation de cet espace soit permanente, DEMANDE à l'administration municipale de faire marche arrière et de mettre en place une bande verte, à l'image de celle se trouvant de l'autre côté de cette portion de la 13e Rue, afin de favoriser la présence de verdure dans le secteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Anne Pelletier pense que le conseil devrait demander à la Ville la raison pour laquelle le trottoir a été bétonné de cette façon. Il pourrait s'agir d'un aménagement temporaire. Notons que les administrateurs n'ont pas communiqué avec le 3-1-1. La conseillère municipale est toutefois au vent du dossier.

Marjorie Ramirez pense que la résolution devrait inclure une demande particulière, advenant qu'il s'agisse d'un aménagement permanent.

Martin Claveau mentionne que les plaintes qu'il achemine par courriel au 3-1-1 ne font que très rarement l'objet d'un suivi de la part de la Ville. Anne Pelletier en fera part aux responsables du service.

8. Proposition de résolution : Renouée du Japon

La renouée du Japon, une plante envahissante qui croît rapidement et qui est très difficile à éradiquer, menace fondations, bâtiments et biodiversité dans le centre-ville . À cet effet, Marjorie Ramirez présente une résolution aux membres.

RÉSOLUTION 21-08-49 CONCERNANT LA RENOUÉE DU JAPON

CONSIDÉRANT que la renouée du Japon est reconnue comme une plante envahissante qui représente une menace à la biodiversité alors que ses racines dégagent des toxines qui appauvrissent le sol et empêchent l'existence de toute autre espèce végétale;

CONSIDÉRANT que la renouée du Japon peut causer des dommages aux structures - par exemple en perçant le béton ou l'asphalte, ou encore peut augmenter le risque d'inondation;

CONSIDÉRANT qu'une fois installée, cette plante est très difficile à éradiquer, et nécessite l'application périodique de méthodes manuelles ou mécaniques de façon prolongée;

CONSIDÉRANT que plusieurs de ces plantes ont été observées dans le Vieux-Limoilou;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, la vente et la plantation de la renouée du Japon sont toujours permises sur le territoire de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, il n'y a que peu d'information qui soit diffusée à la population concernant la renouée du Japon et ses effets nuisibles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Québec a reçu a mention Argent du programme Ville Amie des monarches de la Fondation David Suzuki, et que la prolifération de la renouée du Japon pourrait être considérée comme une menace pour l'asclépiade;

SUR PROPOSITION DE MARJORIE RAMIREZ, DUMENT APPUYÉE PAR JULIE BELLAVANCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou:

RECOMMANDE à la Ville de Québec d'interdire la vente et la plantation de la renouée du Japon sur l'ensemble de son territoire;

SUGGÈRE à l'administration municipale de mettre en place une stratégie de lutte contre la prolifération de plantes envahissantes, incluant un plan d'accompagnement à l'attention des résidentes et résidents afin de répertorier la présence de la renouée du Japon, et de donner des recommandations ainsi qu'un soutien technique pour s'en débarrasser de façon écologique;

SUGGÈRE de diffuser de l'information afin de permettre à la population d'identifier la plante, de comprendre ses effets nuisibles, ainsi que d'expliquer pourquoi il est important de ne pas contribuer à sa prolifération et pour quelles raisons est nécessaire de l'éliminer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michael Gosselin mentionne que la renouée du Japon menace également la pousse de l'Asclépiade, la seule plante qui nourrit les monarches. Notons que la Ville de Québec a reçu la mention *Argent* du programme *Amis des monarches* de la fondation David Suzuki.

Marjorie Ramirez pense que la Ville devrait interdire la vente de la renouée du Japon. À la question d'une résidente, l'administratrice répond que le ministère de l'Environnement tient un répertoire des endroits qui sont aux prises avec des problèmes de renouée du Japon. La Ville, par ailleurs, donne aux citoyens, sur son site Web, des trucs pour l'éradiquer.

Raymond Poirier explique que par cette résolution, le conseil de quartier souhaite que la Ville prenne des mesures afin de responsabiliser les citoyens, les sensibiliser à l'importance d'enrayer cette plante envahissante. Ainsi, un résident ne serait pas, par exemple, victime du choix de son voisin de ne pas faire la guerre à cette plante menaçante.

9. Proposition de résolution : Terrains d'Hydro-Québec, secteur 1re Rue

Raymond Poirier présente une résolution aux membres. Par cette résolution, le conseil souhaite relancer la Ville quant aux terrains vacants d'Hydro-Québec.

RÉSOLUTION 21-08-50 CONCERNANT LES TERRAINS LAISSÉS VACANTS PAR HYDRO-QUÉBEC DANS LE SECTEUR SUD DU QUARTIER LIMOILOU #2

CONSIDÉRANT que, selon la consultation publique menée en 2018-2019 par le conseil de quartier du Vieux-Limoilou, la vaste majorité des résidents et résidentes du Vieux-Limoilou (90 %) souhaitent la mise en place d'initiatives susceptibles d'avoir un impact favorable sur la qualité de l'air dans le quartier, et que plus de 50 % d'entre eux jugent qu'il est prioritaire de procéder à des actions de verdissement du secteur sud du quartier – de la 4e Rue à la rue des Sables, entre le boulevard des Capucins et la 2e Avenue;

CONSIDÉRANT que le secteur sud du quartier est considéré comme une zone particulièrement problématique en ce qui concerne la qualité de l'air – sous l'impact du voisinage avec la zone industrialo-portuaire, des autoroutes, sous l'effet des vents;

CONSIDÉRANT que des terrains ont été récemment laissés vacants par Hydro-Québec dans ce secteur : un corridor allant de la rivière Saint-Charles à la 2e Rue, longeant – ou presque – la 4e Avenue, et que ce corridor représente une belle opportunité afin de bonifier la présence de canopée dans ce secteur;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura que peu d'opportunités pour développer, de façon aussi importante, la présence de verdure dans un secteur où cette présence est insuffisante;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2019, le conseil de quartier s'était déjà intéressé à ces terrains et avait demandé à l'administration municipale de considérer en faire l'acquisition, pour obtenir la réponse suivante en septembre 2019, de la part du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, indiquant que la Ville de Québec était ouverte à en faire l'acquisition :

« Merci. Nous sommes déjà en processus d'acquisition. »

CONSIDÉRANT qu'aucun suivi supplémentaire n'ait été fait auprès du conseil de quartier depuis la réponse obtenue à cette résolution.

CONSIDÉRANT que des projets de déminéralisation auront lieu dans le secteur visé dans un horizon rapproché, permettant de bonifier la présence de verdure au-delà de la zone linéaire de la rivière Saint-Charles et du parc D'Iberville;

CONSIDÉRANT que ce projet de déminéralisation, seul, n'aura pas l'effet souhaité et que, de ce fait, d'autres actions devront être mises en place afin d'augmenter de façon importante la présence de verdissement et le pourcentage de canopée pour le secteur visé;

CONSIDÉRANT que les jardins communautaires de cette zone de la ville sont également fort prisés, et que les listes d'attente concernant leur accès sont longues;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DUMENT APPUYÉE PAR MARIE-SOLEIL GUÉRIN-GIRARD, IL EST RÉSOLU QUE le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Limoilou:

DEMANDE à l'administration municipale d'assurer à ses administrateurs et administratrices que le processus d'acquisition annoncé en septembre 2019 est toujours en vigueur, et que la Ville de Québec a toujours l'intention de faire l'acquisition des deux terrains ciblés;

DEMANDE à l'administration municipale de reprendre le processus d'acquisition de ces terrains si celui-ci, pour une raison ou une autre, a été mis de côté depuis septembre 2019 sans que le conseil de quartier en soit avisé;

RECOMMANDE à la Ville de Québec que cette acquisition soit faite dans une volonté de verdissement, et que soit évalué l'un ou l'ensemble des usages suivants dans un éventuel processus de requalification :

- Lien vert entre le Parc linéaire de la rivière Saint-Charles et le Vieux-Limoilou;
- Espace vert de type « parc », « lieu de voisinage » ou « terrain de jeu »;
- Jardin communautaire ou espace dédié à l'agriculture urbaine;
- Espace boisé de type « îlot de fraîcheur ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Anne Pelletier pense que le conseil de quartier pourrait également acheminer sa résolution à Hydro-Québec, comme c'est cette organisation qui, finalement, fera le choix de vendre, ou non, son terrain à la Ville.

Marie-Soleil Guérin-Girard pense que des jardins communautaires pourraient être aménagés sur les terrains d'Hydro-Québec. Raymond Poirier pense que le conseil pourrait réfléchir à l'avenir de cet espace lorsque la Ville l'aura acquis.

10. Période d'échange, d'information et de suivi concernant les comités externes du conseil de quartier

- Comité-conseil de l'étude sur la qualité de l'air dans la basse-ville

Les citoyens sont toujours en attente de la publication des résultats de l'étude.

- Comité de vigilance des activités portuaires du Port de Québec

Marjorie Ramirez mentionne que le comité a acheminé trois questions au ministère de l'Environnement. Les réponses qu'il a obtenues lui ont permis d'apprendre :

- Que les campagnes d'échantillonnage de la qualité de l'air ont lieu trois à quatre fois par année, et que l'analyse, comme l'interprétation des données récoltées, peut prendre du temps. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que les résultats n'apparaissent toujours pas sur le site du ministère.
- Que le ministère a accepté d'acheminer au CVAP les graphiques portant sur les concentrations des dépassements de nickel.

- Que le ministère collabore avec la Santé publique pour le projet *Mon environnement, ma santé*. Le Ministère attend les résultats de l'étude, et, pour le moment il considère qu'il est prématuré d'installer des nouveaux capteurs.

La Santé publique envisage de publier son rapport concernant les particules solides totales dans l'air le mois de décembre prochain.

La prochaine rencontre du comité aura lieu le 25 novembre prochain.

Le dossier en lien avec le projet de loi sur la norme de nickel continue d'évoluer. Le conseil de quartier, comme le CVAP, est prêt à réagir.

- Comité cohabitation Port-Communauté

Celle qui devait répondre aux questions du comité au sujet du projet Laurentia ayant démissionné, c'est une toute nouvelle responsable qui lui a expliqué que :

- L'administration portuaire ne caresse pas d'autre projet d'agrandissement.
- Le port tenterait, malgré tout, de poursuivre son développement. Martin Claveau pense que l'augmentation du vrac pourrait être une solution envisagée par l'équipe.

- Comité de vigilance de la gestion des matières résiduelles

Le 13 septembre dernier, les membres du comité ont pu assister à une présentation, par la Ville, des résultats de la dernière campagne d'échantillonnage, la première depuis l'ajout de brûleurs à gaz sur tous les fours. L'incinérateur respecterait désormais toutes les normes provinciales et fédérales en matière de dépassements. Il s'agissait de la deuxième campagne annuelle.

- Table de concertation Vélo des conseils de quartier

Une rencontre de la Table aura lieu lundi prochain.

- Table de concertation Mobilité des quartiers centraux

La Table de concertation Mobilité des quartiers centraux, qui avait d'abord été créée dans le contexte de l'aménagement possible d'un boulevard urbain, s'intéressera désormais aux autres enjeux de mobilité communs aux quartiers centraux. Le troisième lien est maintenant au cœur de ses préoccupations. À cet effet, d'ailleurs, la Table a rejoint la coalition *Non au troisième lien*. Elle a également rédigé une lettre ouverte.

Les activités de la Table ont été mises sur pause pour la période électorale.

- Table de concertation des conseils de quartier de Limoilou

Deux rencontres de la Table ont eu lieu jusqu'à maintenant. Les membres du groupe ont pu, à l'occasion de ces rencontres, déterminer leurs enjeux communs. Trois comités regroupant ces enjeux furent formés :

- Le comité *logement social*, dont le mandat est de faire un portrait de situation concernant la situation du logement dans Limoilou.
- Le comité *rôle des conseils de quartier/ démocratie municipale*, qui veut identifier les éléments à améliorer, notamment en ce qui concerne la communication entre la Ville et les conseils de quartier.
- Le comité *verdissement et canopée*.

Marie-Soleil Guérin-Girard invite les administrateurs qui aimeraient se joindre à l'un des comités à communiquer avec elle.

11. Suivis des dossiers

- Passage piéton donnant accès au parc D'Iberville

La Ville, qui avait fait part au conseil de quartier de son intention de revoir le passage piéton donnant accès au parc D'Iberville, sans lui soumettre d'échéancier, s'est maintenant engagée à réviser tous les passages sur le territoire de la ville dans le cadre de la stratégie routière 2020-2024. Le conseil de quartier n'est pas satisfait de cette nouvelle réponse, considérant que les enjeux de sécurité associés au passage du parc D'Iberville ont été maintes fois portés à l'attention de la municipalité.

Pascal Marier-Dionne rappelle que les feux de circulation près de ce passage portent à confusion, ce qui met sérieusement en péril la sécurité des cyclistes.

Martin Claveau pense, pour sa part, que plusieurs solutions pourraient être imaginées : mise en place d'un radar mobile, élargissement des trottoirs, etc. La réponse du service de la Mobilité intelligente est décevante, et les administrateurs déplorent le fait qu'ils ont attendu près de quatre ans pour finalement obtenir une réponse vague.

RÉSOLUTION 21-08-51 CONCERNANT LE PASSAGE PIÉTON DU PARC D'IBERVILLE

CONSIDÉRANT que suite à une résolution adoptée en juin 2021 par le conseil de quartier du Vieux-Limoilou, la réponse obtenue par le Service du transport et de la mobilité de la Ville de Québec fut la suivante :

« La Ville de Québec s'est dotée de la Stratégie en sécurité routière 2020-2024. Une action phare de cette Stratégie consiste à réviser tous les passages pour personnes actuellement présents sur le territoire de la Ville, selon les nouvelles normes du ministère des Transports. La Ville profitera de cette opportunité pour remplacer et/ou modifier la signalisation routière et le marquage au sol, et au besoin, revoir l'aménagement aux passages les plus problématiques. L'analyse du passage pour personnes sur la 1^{re} rue face au parc d'Iberville sera effectuée dans le cadre de la présente Stratégie de sécurité routière 2020-2024. Si le non-respect d'un passage pour personne ou un danger potentiel sont observés, veuillez contacter le 311 pour signaler une infraction à la réglementation municipale. Des opérations de contrôle et/ou de surveillance policière dans le secteur pourraient être effectuées. »

CONSIDÉRANT que cette réponse ait été fournie à la suite d'une série de résolutions, adoptées par le conseil de quartier depuis 2017, et ayant reçues des réponses incomplètes ou insatisfaisantes de la part du Service du Transport et mobilité intelligente;

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration :

DÉPLORE la plus récente réponse obtenue de la part du Service du transport et de la mobilité concernant le passage piéton faisant face au parc D'Iberville, ainsi que pour les diverses réponses obtenues sur ce dossier au fil des résolutions adoptées depuis 2017 de la part du Service des transports et de la mobilité intelligente;

DÉPLORE le fait que, selon l'échéancier obtenu dans la plus récente réponse obtenue sur ce dossier, que le temps d'intervention dudit Service quant à des préoccupations et inquiétudes citoyennes, puisse monter jusqu'à sept années, entre le moment où le conseil de quartier a été saisi du dossier par des citoyens et citoyennes du quartier et où le Service du transport et de la mobilité devra avoir fait l'analyse de ce passage piéton jugé problématique dans le cadre de la Stratégie sécuritaire routière;

DÉPLORE qu'après trois résolutions adoptées et cela depuis septembre 2017, afin de signifier un enjeu sécuritaire vécu par des piétons – incluant des familles – du quartier, que le Service du Transport et de la mobilité renvoie ultimement le conseil de quartier vers un processus de plainte à effectuer auprès du 311;

SE QUESTIONNE sur le sérieux avec lequel sont reçues les résolutions émises par les conseils de quartier au sein de l'administration municipale de Québec, en regard des réponses et suivis effectuées par le Service du Transport et de la mobilité intelligente en réponse aux résolutions adoptées par le conseil de quartier depuis 2017 quant aux enjeux sécuritaires ressentis au passage piéton faisant face au parc D'Iberville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Michael Gosselin mentionne que le feu de circulation à l'intersection de l'autoroute et de la 8^e Avenue a été replacé à la suite de l'une de ses interventions. Plusieurs aménagements auraient, cela dit, encouragé les automobilistes à réduire leur vitesse.

- Offre de logement abordable dans le Vieux-Limoilou

À la résolution du conseil de quartier demandant à la municipalité de bonifier l'offre de logement abordable dans le Vieux-Limoilou, la Ville a acheminé aux administrateurs une réponse complète, qui fait état des démarches qu'elle a menées à bien pour bonifier son offre.

Le quartier compterait actuellement 930 logements sociaux. La Ville entend combler les besoins - nombreux - des ménages à faible revenu en poursuivant son objectif de construire 2600 logements abordables d'ici 2025. La Ville est préoccupée par ces enjeux, et salue la décision du conseil de quartier de rédiger une résolution à cet effet, soutenant du même coup ses démarches.

Finalement, la Ville aimerait mettre sur pied un projet de règlement interdisant la conversion d'immeubles locatifs en copropriétés divisées lorsque le taux d'inoccupation de l'arrondissement est inférieur à 3 %. Des mesures pourraient aussi être prises pour favoriser le maintien et le développement du parc de maisons de chambres.

Raymond Poirier aimerait inviter un représentant de la Ville à venir présenter au conseil de quartier la vision municipale du logement social.

- Recyclerie de La Patente

La recyclerie La Patente est enfin ouverte. Cette alternative à l'écocentre, accessible aux gens du centre-ville, a reçu un bel accueil de la part de la Ville, qui a appuyé, en outre, cette initiative.

La Ville ne sait toujours pas, cela dit, si elle pourra financer le projet de façon pérenne. Elle y est toutefois ouverte.

12. Suivis des projets

- Limoil'Air

Le projet Limoil'Air a été déposé. Le conseil de quartier est en attente de suivi de la part des organismes approchés pour le financer.

- Frigo-partage dans le Vieux-Limoilou

Martin Claveau mentionne que l'équipe du projet *Frigo-partage* a approché le *Relais La chaumine* afin d'y aménager ses installations. Elle attend toujours une réponse de la part de l'organisation.

- Sécurité routière 2022

Le conseil de quartier pourrait être en mesure de présenter son projet de sécurité routière 2022 lors de sa prochaine assemblée. Les administrateurs pourraient être appelés à voter sur le projet en ligne afin qu'il soit déposé à temps au programme de financement de la Ville.

- Participation à un projet de recherche sur le patrimoine bâti

Le conseil de quartier a été sollicité pour fournir une lettre d'appui à des chercheurs de l'Université Laval qui, conjointement à d'autres chercheurs, développe un projet de recherche sur les différentes manières d'impliquer les citoyens dans l'analyse et la conservation du patrimoine bâti.

- Rendez-vous Limoilou (comité de gestion)

Le conseil de quartier participe au comité de gestion du projet Rendez-vous Limoilou III. Dans le cadre du projet, déjà bien entamé, le conseil du Vieux-Limoilou fournit à l'équipe une vision large des intérêts du quartier, en lien avec la variété d'organismes et de missions qui sont réunis par le biais de l'initiative

RÉSOLUTION 21-08-52 CONCERNANT LA NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE GESTION DU PROJET RENDEZ-VOUS LIMOILOU

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DUMENT APPUYÉE PAR PASCAL MARIER-DIONNE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration de nommer Raymond Poirier représentant officiel du conseil de quartier au comité de gestion du projet *Rendez-vous Limoilou*. Si Raymond Poirier ne pouvait se présenter à l'une des rencontres du comité, c'est Aude Brassard-Hallé qui prendrait sa relève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Fonctionnement du conseil de quartier

- Correspondance

Les lettres ouvertes que le conseil de quartier a récemment écrites, notamment au sujet de la Zone d'innovation Littoral Est, ont suscité l'attention des médias. Aude Brassard-Hallé pense que les membres devraient publier une lettre pour féliciter et appuyer les enfants de l'école Grande-Hermine qui ont rédigé une pétition pour l'aménagement d'un arrêt obligatoire à l'intersection de la 2^e Avenue et de la 12^e Rue. Martin Claveau pense que les terrains laissés vacants par Hydro-Québec devraient également faire l'objet d'un texte sur Monlimoilou.com.

- Trésorerie

Le conseil de quartier est en attente de différentes factures.

Anne Pelletier rappelle que les dépenses du conseil doivent être annoncées, puis, sous réception de facture et une fois résolues, payées.

- Paiements à venir

RÉSOLUTION 21-08-53 CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

SUR PROPOSITION DE MARTIN CLAVEAU, DUMENT APPUYÉE PAR JULIE BELLAVANCE, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration d'autoriser le paiement de 85 \$ à Jade Pelletier-Picard pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du conseil de quartier d'octobre 2021, conditionnellement à la réception du document.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Divers

- Débat des candidat.e.s dans Limoilou et Lairet-Maizerets

Les administrateurs qui souhaitent assister au débat des candidats et des candidates de Limoilou et Lairet-Maizerets peuvent s'y inscrire dès maintenant. Ils pourront également le visionner en ligne.

- Suite de la consultation sur l'interaction et la participation citoyenne

Raymond Poirier a assisté à une rencontre avec l'équipe de l'Interaction citoyenne. Il a acheminé un résumé de cette réunion aux administrateurs.

Martin Claveau aimerait que le conseil réfléchisse aux odeurs que dégage la papetière.

Une résolution pourrait être rédigée à cet effet.

15. Levée de l'assemblée

SUR PROPOSITION DE RAYMOND POIRIER, DÛMENT APPUYÉE PAR MARJORIE RAMIREZ, IL EST RÉSOLU PAR le conseil d'administration du conseil de quartier de lever l'assemblée à 21 h 07.

_____SIGNÉ

Raymond Poirier, Président

_____SIGNÉ

Pascal Marier-Dionne, Secrétaire